RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01149
Numéro SIREN : 384 923 207
Nom ou dénomination : ABC BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 12315

ABC BATIMENT

Société par actions simplifiée au capital de 60.000,00 €
92 rue Paul Vaillant Couturier – 93130 NOISY-LE-SEC
RCS Bobigny n° 384 923 207

(la « Société »)

# PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf mars,

Les associés de la Société ABC BATIMENT, société par actions simplifiée au capital de 60.000,00 euros se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

A cet égard, sont présents :

1. Madame Catherine ROYER épouse BUCAU
Née le 14 avril 1962 à Villemomble (93)
Demeurant 1 rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS
De nationalité française
*Titulaire de 1 action*

2. Monsieur Jean-Pierre BUCAU
Né le 27 mai 1963 à Paris (75)
Demeurant 1 rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS
De nationalité française
*Titulaire de 1 action*

3. La société JEREMY BUCAU INVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 493.800,00 euros
Sise 1 rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 573 146
*Titulaire de 249 actions*

4. La société JIMMY BUCAU CAPITAL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 493.800,00 euros
Sise 1 rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 388 941
*Titulaire de 249 actions*

Représentant ensemble 100% des actions composant le capital social de la Société.

Madame Catherine ROYER épouse BUCAU, ès qualité de Présidente de la Société, préside la séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que le quorum requis est respecté et que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions à adopter.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Madame Catherine ROYER épouse BUCAU de ses fonctions ;
- Nomination d'un nouveau Président et directeur général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION

*Prise d'acte de la démission de Madame Catherine ROYER épouse BUCAU de ses fonctions*

L'Assemblée Générale,

prend acte de la démission de Madame Catherine ROYER épouse BUCAU de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour,

à cet effet, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DEUXIEME RESOLUTION

*Nomination d'un nouveau Président et Directeur Général*

L'Assemblée,

décide de nommer avec effet immédiat en qualité de président :

La société JEREMY BUCAU INVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 493.800,00 euros
Sis 1 rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 573 146

et décide de nommer avec effet immédiat en qualité de directeur général :

La société JIMMY BUCAU CAPITAL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 493.800,00 euros
Sise 1 rue Villaret de Joyeuse -75017 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 388 941

Lesquelles déclarent dès à présent accepter leurs fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

*Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres, partout où besoin sera.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après relecture, a été signé par les associés.

Madame Catherine ROYER épouse BUCAU

Monsieur Jean-Pierre BUCAU

La société JEREMY BUCAU INVEST
*Représentée par Monsieur Jérémy BUCAU*

La société JIMMY BUCAU CAPITAL
*Représentée par Monsieur Jimmy BUCAU*